



## **Publication de l'expertise commandée par le Conseil communal au sujet du Parking des Marais Verts**

**Le Conseil communal de Bagnes prend acte des résultats de l'expertise qu'il a commandée au sujet du Parking des Marais-Verts, et dont il a eu connaissance le 20 mars. Ce document technico-économique retrace le chemin, parfois tortueux, parcouru par ce projet prioritaire pour la qualité du développement urbanistique de Verbier.**

Le Conseil communal constate que tout n'a pas été parfait dans la conduite de ce dossier exigeant, mais il y a lieu de rappeler l'essentiel: ce parking espéré depuis plus de 25 ans existe, à la satisfaction de tous. Il a ouvert avec six mois d'avance sur le planning prévu, avec plusieurs places supplémentaires par rapport au projet initial présenté en 2010, et ceci dans le respect du crédit alloué par le Conseil général en décembre 2013. Ceci n'aurait pas été possible sans le partenariat établi avec les propriétaires voisins de la résidence Alex.

### **Marchés publics : une pratique plus stricte**

Le Conseil communal a pris acte des critiques qui lui sont adressées par les experts, en particulier au sujet du respect des exigences législatives liées aux marchés publics. Il a déjà modifié ses pratiques en la matière. Une formation spécifique a été mise en place pour le Conseil et l'administration communale et des mandats d'accompagnement sont régulièrement attribués à des spécialistes externes pour soutenir la commune dans la gestion de ces procédures complexes.

L'expertise a été remise le 21 mars aux partenaires du projet, qui devront se déterminer sur son contenu, ainsi qu'au Conseil d'Etat pour information. Elle a été présentée, avec ses auteurs, au Conseil général. Elle est disponible sur le site web communal : [www.bagnes.ch](http://www.bagnes.ch).

**Bagnes, le 22 mars 2018**